

*national Utilities Corporation*, 44, Wall Street, New-York, possède 127,000 actions. Il s'agit là de groupes de plus de 100,000 actions.

M. N. E. Tanner, qui, je crois, a été ministre des Ressources naturelles dans le gouvernement créditiste de l'Alberta détient deux actions et Sarah I. Tanner, de Calgary, en détient 9,999.

Je tiens à signaler à la Chambre et à la population du Canada que, lorsque cette société est passée sous la domination de sociétés américaines de pétrole, elle a manqué à toutes les promesses qu'elle avait faites au Parlement du Canada. Il ne s'agissait plus d'un pipe-line tout canadien. On a dit qu'il serait impossible de transporter du gaz vers l'Est à moins qu'il existe, au Manitoba, une canalisation capable de fournir 200 millions de pieds cubes de gaz par jour aux États-Unis.

C'était une violation du contrat, et de la promesse faite au Parlement du Canada. On aurait dû à ce moment-là répudier le contrat. Mais non! Cette société qui a réussi à se gagner les bonnes grâces du Parlement, qui a trompé la population et ses représentants, a été accueillie à bras ouverts au lieu d'être répudiée. On lui a même fait des offres plus alléchantes. Quels services cette société a-t-elle rendus pour qu'on en fasse l'enfant de prédilection du gouvernement canadien et pour qu'on lui accorde ces privilèges spéciaux? Est-ce par son intégrité et son respect de la parole donnée que cette société a mérité ces dons? De quel prince étranger s'agit-il pour qu'on lui remette une de nos ressources naturelles? Pourquoi ces dons offerts à une société privée? Pourquoi lui assure-t-on la maîtrise d'une de nos principales ressources naturelles?

Je vous prie de réfléchir sérieusement au résultat ultime de la cession de notre gaz à cette compagnie. Qu'en résultera-t-il? En fin de compte, les consommateurs canadiens dans l'Est du pays devront payer, à l'égard du gaz, le prix qu'imposeront ces gens, tandis que les consommateurs américains l'obtiendront à leur prix. Au Canada, le gaz sera vendu aux consommateurs canadiens au prix que dicteront les Américains, qui pourront accorder à leur propre industrie un prix de faveur. Comment l'industrie canadienne pourrait-elle soutenir la concurrence lorsque tout est contre elle?

Et on demande aux Canadiens d'accepter cette proposition. On nous force la main. On a invoqué des prétextes. L'attitude de notre parti est bien claire. Il n'y a qu'une façon honorable de procéder et ce serait d'exploiter cette ressource naturelle par l'entremise d'une société de la Couronne, de manière que les bénéfices qui en découleront ne

soient pas versés à d'importantes sociétés de gaz et de pétrole, mais bien à la population du Canada. De quel droit pouvons-nous céder une importante ressource naturelle du Canada à des magnats étrangers du gaz et du pétrole? Avons-nous une excuse pour agir ainsi? Comment le Gouvernement peut-il être motivé de céder ainsi ces ressources à l'entreprise privée américaine?

C'est ce qu'on nous demande de faire. Lorsque les membres de l'opposition osent élever la voix pour protester, on leur déclare qu'à une heure le bâillon sera imposé, peu importe qu'ils veulent ou non parler une fois que sera franchie l'étape de la résolution. Il n'est pas étonnant que nous protestions. Voici que la compagnie, qui a violé les promesses faites au Parlement, qui a manqué à sa parole, obtient de nouvelles faveurs. Elle n'a pas aménagé le pipe-line en 1951 ni en 1952; elle ne l'a même pas mis en chantier en 1953. Elle a violé son contrat. Le gouvernement canadien, par l'intermédiaire de la Commission des transports, lui a accordé un sursis. Lorsque, perdant sa nationalité, elle est devenue entreprise américaine, elle a obtenu d'autres sursis. Elle n'a pas aménagé un seul pied de pipe-line en cinq ans. Le gouvernement dit qu'il doit appliquer la clôture pour faire adopter le bill parce qu'il s'est engagé par contrat à verser l'argent à ces Américains pour le 7 juin. Si nous souscrivons à pareille mesure, nous trahissons la confiance de la population. Ce n'est pas seulement une trahison, c'est une insulte à la population, et nous devons protester de toutes nos forces contre une telle manœuvre.

Aux ides de mars, soit le 15 mars, le ministre du Commerce a présenté à la Chambre une résolution ne pourvoyant qu'à l'établissement d'une société de la Couronne chargée d'aménager le tronçon est du pipe-line. Elle a soulevé une telle tempête de protestation que le gouvernement n'a pas osé remettre la mesure en délibération. Depuis le 15 mars jusqu'à l'autre jour, il n'était pas question de la *Trans-Canada Pipe Lines*. Maintenant le gouvernement a composé une résolution sous l'empire de laquelle nous sommes appelés à aménager le tronçon est du pipe-line ainsi que le tronçon ouest au cri de: "Il faut que la mesure soit adoptée pour le 7 juin". Mardi dernier, les séances des comités parlementaires ont été ajournées pour permettre la réunion des libéraux, qui sont ensuite revenus à la Chambre. Il semble que le ministre du Commerce ait alors réussi à convaincre le cabinet qui, à son tour, a fait savoir aux députés qu'ils devaient obéir comme un seul homme. Je demande à ces députés de songer à leurs responsabilités à l'égard des Canadiens.